



PROJET D'ETABLISSEMENT

Table des matières

• 1. PROJET D'ETABLISSEMENT	
1.1. Introduction	3
1.2. Cinq objectifs prioritaires ont été mis en évidence :	3
Premier objectif :	4
Deuxième objectif	
Troisième objectif :	
Quatrième objectif :	
Cinquième objectif :	
Indicateurs de progression	

• 1. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

1.1. Introduction

Le Projet d'Établissement du C.S.S.C. se situe dans le cadre de ses Projets tant Éducatif que Pédagogique, dans l'optique de la Pédagogie Ignatienne, du Projet Éducatif de l'Enseignement Catholique et des Objectifs Généraux des Enseignements Primaire et Secondaire.

Les priorités dont il propose la mise en oeuvre ont été définies par le Conseil de Participation qui s'est inspiré des informations recueillies par :

- l'enquête Agora, mise en place dans l'école secondaire à l'occasion des Assises de l'enseignement et réalisée auprès de 95 % des élèves, des professeurs et parents;
- diverses concertations avec le personnel et les élèves de l'école primaire;
- des projets déjà en cours.

Les objectifs proposés dans le Projet d'Établissement mettent donc l'accent sur quelques priorités. Parallèlement, une série d'autres projets sont en cours ou prennent naissance d'année en année. Ils mettent en oeuvre les dimensions soulignées dans le Projet Éducatif et le Projet Pédagogique. Tout en répondant aux directives officielles comme l'articulation avec le fondamental, l'organisation des classes « S » du 1er degré, l'orientation des élèves, la pratique de l'évaluation formative et de la différenciation, la dimension pastorale, l'accueil des élèves de l'enseignement spécial dans le cycle primaire.

Afin d'atteindre une plus grande efficacité, la poursuite de tous ces objectifs peut amener à aménager l'horaire hebdomadaire (cfr Décret du 17/7/98 art. 7), à revoir l'organisation de la vie quotidienne à l'école (idem, art. 8), à modifier la répartition du volume-horaire (idem, art.30).

1.2. Cinq objectifs prioritaires ont été mis en évidence :

1. Développer l'autonomie et l'engagement responsables des jeunes dans la vie scolaire.
2. Développer les capacités à vivre harmonieusement en société.
3. Développer les capacités à utiliser les technologies de l'information à bon escient et avec esprit critique.
4. Développer des actions de solidarité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.
5. Développer des projets qui incitent les jeunes à s'intéresser à d'autres cultures

Le Conseil de participation s'est efforcé de proposer des pistes concrètes pour la réalisation de ces objectifs et de dégager des indicateurs de réussite

Premier objectif :

Développer l'autonomie et l'engagement responsable des jeunes dans la vie scolaire, et dans leur vie personnelle

1. Axe promotion du projet personnel des élèves

Cet axe est présent à chaque étape de l'éducation scolaire et constitue même le fonctionnement de toute démarche éducative.

- A l'école primaire :

Cette dimension qui se rapporte aux maîtres mots "respecter et agir" sera surtout actualisée dans l'apprentissage du fait d'assumer ses actes et de persévérer dans ce qu'on a choisi.

- Parmi les moyens utilisés:

- la réalisation d'un Travail personnel encadré de fin d'études secondaires en rapport avec ces démarches et l'évaluation de la manière dont les étudiants gèrent ce travail ;
- la présentation des carrières aux élèves du 3^e degré.

Quelques indicateurs de progression

1. Pour les enseignants :

- Lister les comportements qui témoignent de l'autonomie :

- A) la connaissance de la règle.
- B) l'enfant plus acteur et moins consommateur.
- C) les comportements plus respectueux.
- D) la gestion des conflits.

- Aider les enfants à pratiquer les comportements cités ci-dessous.

2. Pour les élèves :

- Développer l'écoute pour agir mieux en classe et dans l'école.
- Utiliser correctement l'agenda scolaire et les référentiels.
- Utiliser efficacement le temps scolaire.
- Se déplacer dans l'école dans le respect des lieux et des personnes.
- Participer à la gestion du cadre de vie de l'école

2. Axe Gestion de la Santé et du Bien-être

L'organisation d'actions « sante » pour les élèves de la 1^{ère} à la 6 et notamment des journées « Santé » sur des thèmes comme la diététique, la gestion du stress, le sport, la sexualité, les assuétudes (tabac, alcool, médicaments, drogue, ...).

Les intervenants sont des personnes extérieures à l'école, invitées à venir parler d'un thème correspondant à leur formation professionnelle (diététiciennes, médecins, psychologues, psychiatres, infirmières, juristes, policiers, assistants sociaux, ...).

Parmi les indicateurs de progression :

1. Implication des élèves délégués, responsables d'organiser, pour les élèves de leur classe, le choix individuel des sujets.
2. Collaboration entre les différents acteurs : élèves, professeurs, éducateurs et parents de façon à centraliser au mieux les animations en matière de santé.
3. Accent mis sur la prévention, principalement en matière d'assuétudes et du respect de soi.
4. Sensibilisation active des élèves aux problèmes liés à la diététique.

Deuxième objectif :

Développer les capacités des jeunes à vivre harmonieusement en société, dans le respect des règles, dans la participation de tous aux droits et aux devoirs, dans l'entraide et la solidarité.

Parmi les moyens utilisés

- analyse régulière des comportements afin d'y mettre en évidence la place du respect des autres.
- fonctionnement régulier des Conseils d'élèves.
- prise en compte les remarques et suggestions des Conseils d'élèves.
- participation des délégués des élèves à des formations spécifiques..
- révision R.O.I. avec les différents partenaires, notamment avec les élèves.
- développement l'auto-discipline par exemple en mettant des locaux gérés par les élèves à leur disposition pendant leurs heures d'étude.
- élargissement du dialogue entre les différents partenaires au sujet des éléments à promouvoir pour améliorer la qualité de vie
- sensibilisation à la problématique de l'environnement en général et, en pratique, mise en place d'un tri sélectif des déchets.
- activer les actions « Avocat-police-juge dans l'école ».

Quelques indicateurs de progression parmi d'autres

- la participation aux activités collectives.
- la réflexion avec les élèves sur les faits de violence: leur perception, leurs réactions, et leurs propositions pour en diminuer l'impact et la fréquence.
- la participation des élèves à des activités d'entraide et de solidarité et faciliter leur mise en œuvre.

Troisième objectif :

Développer les capacités à utiliser les technologies de l'information à bon escient et avec esprit critique.

Il s'agit de former élèves et enseignants à une connaissance et à une utilisation des technologies de l'information dans le cadre scolaire.

Il s'agit d'une démarche technique et éducative qui permet aux jeunes de se libérer de tout préjugé relatif aux médias et plus particulièrement à l'informatique, et d'y exercer leur esprit critique, par une connaissance des techniques utilisées dans les médias, une connaissance de base et un usage approprié des technologies de l'information dans le cadre scolaire.

Parmi les moyens qui pourraient être utilisés et les indicateurs de progression :

- Éducation aux médias visuels (livres et revues)
- Éducation aux médias audio (conservation et radio,...).
- Éducation aux médias audiovisuels, en particulier à l'analyse de l'image (télévision, cinéma...).
- Utilisation des T.I.C.E. comme tremplin d'ouverture sur le monde.
- Risques éthiques et atouts d'Internet et des réseaux sociaux.
- Utilisation des différents logiciels de bureautique.

Quatrième objectif :

Développer des actions de solidarité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

Actions concrètes :

- Re-médiation, études dirigées.
- Activités de soutien et de rattrapage.
- Action d'entraide, de tutorat entre élèves.
- Conscientisation aux réalités socio-économiques des populations fragilisées proches ou lointaines.
- Participation à des actions en faveur de ces populations.
- Rencontre de différentes ONG, acteurs locaux et participation à leurs actions.

Quelques indicateurs de progression parmi d'autres :

- Rédiger une liste de ce qui se fait.
- Évaluer les différentes activités.

Cinquième objectif :

Développer des projets qui incitent les jeunes à accéder à d'autres cultures ou supports culturels.

Comment ?

1) En favorisant les échanges entre jeunes :

- soit sur base de l'**apprentissage des langues enseignées au Collège** : échanges linguistiques avec des écoles de régions ou de pays étrangers,

- soit sur base de **rencontres à finalités socio-culturelles**, incluant, le cas échéant, l'approche d'une langue non-enseignée au Collège comme démarche qui permet de se libérer du préjugé relatif aux langues.
- 2) En favorisant l'accès des enseignants et des élèves à des projets européens type SOCRATES, les thèmes choisis et les moyens utilisés pourraient reprendre les autres objectifs du projet d'établissement.
- 3) En soulignant dans des matières enseignées la **perspective européenne** mettant l'accès sur le fond culturel commun.
- 4) En organisant, soit en parallèle avec les matières enseignées, soit dans des activités spécifiques, des rencontres avec les autres communautés culturelles cohabitant à Charleroi.
- 5) En développant des actions de solidarité qui visent à construire avec l'Autre ce qui répond le mieux à ses besoins.
- 6) En proposant à une classe l'apprentissage du néerlandais par immersion dès l'entrée en première primaire et jusqu'à la sixième.
- 7) En favorisant les cours LCO (Langue et Culture d'origine).
- 8) En développant le partenariat avec les Académies.

Indicateurs de progression

- Concrétisation des projets (par exemple acceptation des projets par les institutions).
- Évaluation du nombre d'élèves concernés.
- Évaluation du nombre de professeurs engagés.
- Dénombrement de projets mis en œuvre.

Évaluation du Projet d'établissement

Tous les partenaires, Pouvoir Organisateur, Directions, Personnel de l'école, Élèves et Parents, par leur appartenance au Centre Scolaire du Sacré-cœur, reconnaissent ce Projet d'Établissement comme leur et s'engagent à prendre une part active dans sa réalisation.

Les différents objectifs repris dans ce Projet d'Établissement seront soumis à une évaluation au bout d'un an et/ou de trois ans, selon les modalités précisées dans le Décret-Mission du 17/7/97.

Le Projet d'Établissement pourra être adapté après chaque évaluation, comme spécifié aux articles 67, 68, 69 du Décret.

Toute proposition de modification du présent Projet d'Établissement sera soumise au Conseil de Participation et approuvée par le Pouvoir Organisateur.

NOUS RENONÇONS AU DESSEIN DE FABRIQUER L'AUTRE POUR NOUS ATTACHER AUX
CONDITIONS QUI LUI PERMETTENT DE SE FAIRE OEUVRE DE LUI-MEME.